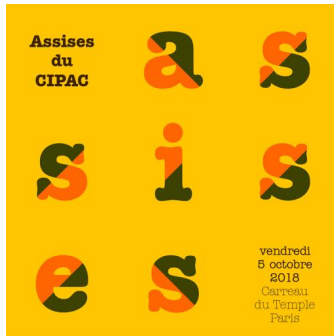


Paris, mardi 16 octobre 2018



Retour sur la 3ème édition des assises annuelles du CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain s'est réuni pour la troisième fois en assises le 5 octobre 2018.

En présence de plus de 250 professionnels de l'art contemporain, les organisations membres de la fédération se sont mobilisées pour une filière des arts visuels.



Cette journée aura été l'occasion de mettre en valeur – dans une logique de filière, les complémentarités et les coopérations existantes entre les différents acteurs du secteur des arts visuels, au premier rang desquels se trouvent les artistes. La valorisation du secteur dans son ensemble, sa reconnaissance et la réflexion autour des politiques publiques qui ont vocation à le servir ont été au centre des échanges.



Cette journée a également été l'occasion de débattre des outils nécessaires à la consolidation de la filière des arts visuels et de s'interroger sur la portée que les travaux initiés dans les régions par les Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) pourraient avoir sur le long terme.



Deux éléments ont notamment été mis particulièrement en avant :

- L'importance des contrats de filière qui engagent opérateurs du secteur de l'art, Régions et État sur les moyens et les objectifs à mettre en œuvre pour accompagner la structuration du secteur des arts plastiques.
- La nécessité – sur certains sujets qui le requièrent, comme celui de la rémunération des artistes-auteurs – d'une articulation entre les expérimentations menées à l'échelon territorial et les politiques publiques nationales.



Dans un contexte qui est aussi celui de la diminution des branches professionnelles, les membres du CIPAC souhaitent plus que jamais ouvrir la réflexion autour des questions relatives à la mise en place d'un dialogue social pérenne au sein du secteur afin de consolider sa structuration.

Le CIPAC est la Fédération des professionnels de l'art contemporain.

Association loi 1901 créée en 1997, le CIPAC réunit les professionnels engagés dans la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France. En sont membres :

ACB – art contemporain en Bretagne ; ADRA – Association de développement et de recherche sur les artothèques ; AFROA – Association française des régisseurs d'œuvres d'art ; AICA-FRANCE – section française de l'Association internationale des critiques d'art ; ANDEA – Association nationale des écoles supérieures d'art ; APPEA – Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art ; ARTS EN RÉSIDENCE – Réseau national ; ASTRE – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine ; BEAR – Bibliothèques d'écoles d'art en réseau ; BLA! – association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain ; BOTOX(S) – réseau d'art contemporain Alpes et Riviera ; CEA – Association française des commissaires d'exposition ; CNEEA – Coordination nationale des enseignants des écoles d'art ; CPGA – Comité professionnel des galeries d'art ; DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain ; RÉSEAU DOCUMENTS D'ARTISTES ; FFCR – Fédération française des professionnels de la conservation-restauration ; FONDATION FRANCES ; LORA – Lorraine Réseau Art ; MARSEILLE EXPOS ; PLATFORM – Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain ; PÔLE ARTS VISUELS Pays de la Loire ; RÉSEAU DIAGONAL ; TRAM – Réseau art contemporain Paris / Île-de-France ; VERSANT EST – Réseau art contemporain en Alsace ; 50° NORD - Réseau transfrontalier d'art contemporain.

